

Yoann V., 29 ans, ou la cruauté sans limite d'un pédocriminel revendiqué

L'ancien animateur doit comparaître ce lundi devant les assises pour de nombreux viols et agressions sexuelles, parfois commis sur des bébés. Parmi ses victimes, tous ses neveux et nièces. Il filmait les agressions pour les diffuser sur le darknet.



Yoann V. et son comparse Pierre-Yoann Y., ex-policier condamné à 18 ans de prison en 2021, animaient un réseau pédocriminel sur le darknet. (Illustration) IStock/Katarzyna Bialasiewicz

Par [Louise Colcombet](#)

Le 3 décembre 2022 à 16h50

Il est le deuxième protagoniste d'un tandem de l'horreur, tout entier voué à l'assouvissement de perversions communes. Une hydre à deux têtes qui a méthodiquement frappé dans son entourage, pour ensuite abreuver d'images, via le darknet, le réseau pédocriminel constitué autour d'elle. C'est d'ailleurs l'un des membres de ce dernier, révolté

par la cruauté extrême des faits, qui avait fini par les dénoncer aux autorités, en février 2018.

À 29 ans, Yoann V. doit répondre à partir de ce lundi devant les assises du Maine-et-Loire d'une série de viols et d'agressions sexuelles commises durant des années, aux dépens des enfants de sa famille, mais aussi dans le cadre scolaire. Au total, dix-huit victimes ont été dénombrées.

Titulaire d'un CAP petite enfance, Yoann V. avait effectué plusieurs stages dans des écoles maternelles : il profitait d'accompagner les élèves aux toilettes pour les prendre nus en photos, et agresser certains. Des images qu'il partageait ensuite avec son maître à penser, son « grand frère » : Pierre-Yoann Y.

« Grâce à Dieu, les enfants ne parlent pas »

De leur rencontre virtuelle en 2012 sur un site russe prisé des pédocriminels, une relation intense, quasi-amoureuse, s'était nouée, doublée d'une émulation malsaine : suivant les conseils de Pierre-Yoann Y., de huit ans son aîné et lui-même... policier, Yoann V. a violé l'intégralité de ses nièces et neveux, et jusqu'au fils de son beau-frère.

La plupart, alors qu'ils n'étaient encore que des bébés. Un choix assumé : « Grâce à dieu, les enfants ne parlent pas » a ainsi osé écrire Yoann V. à la juge d'instruction, revendiquant par ailleurs son absence totale de remords.

Il s'était également réjoui auprès de son ami Pierre-Yoann V. de pouvoir « profiter » plus longtemps de deux de ses nièces, en raison de leur surdité, et de pouvoir agir sur leur petite sœur, qu'il gardait

lors de leurs nombreux rendez-vous médicaux, ainsi que d'un autre neveu, artiste.

Des bébés yeux bandés, mains attachées dans le dos

Comme en a témoigné Pierre-Yoann V., qui a été condamné en mars 2021 à dix-huit ans de prison avec une peine de sûreté des deux tiers par la cour criminelle des Yvelines, son acolyte prenait plaisir à faire mal, allant jusqu'à étrangler l'une de ses nièces, frappant les enfants, parlant de « dressage ».

Une perversité sans limite, comme le révèlent les insoutenables images retrouvées en perquisition. D'innombrables viols filmés, où certains bébés, yeux bandés et mains attachées dans le dos, hurlent de douleur...

L'un d'eux, que Yoann V. détestait et rêvait même de précipiter dans les escaliers, était particulièrement brutalisé. Un jour, l'enfant s'était même évanoui, provoquant l'hilarité de l'accusé qui le surnommait depuis « tarte aux pommes ».

Il a prévenu qu'il continuerait à sa sortie de prison

Mais la qualification d'actes de torture et de barbarie, d'abord retenue en raison du caractère déshumanisant de ces actes - et lui faisait encourir la perpétuité - n'a finalement pas été retenue. Pour l'ensemble de ces faits, Yoann V. ne pourra donc être condamné qu'à un maximum de vingt ans de réclusion criminelle.

Et ce, alors même qu'il a pu affirmer sans sourciller à l'aumônière de la prison qu'il avait « toujours été pédophile », démarrant à l'âge de

sept ans en glissant sa main dans la couche d'un nourrisson. Et qu'il continuerait à sa sortie de prison...

Pire, après avoir concédé quelques aveux, il a préféré garder le silence afin que ses proches s'imaginent pire encore. Une famille avec qui, en apparence, il s'entendait pourtant bien. Il avait ainsi réussi à la convaincre de son innocence, quand, en 2015, l'un de ses neveux avait fait des révélations.

« C'est le comble de l'horreur pour ces familles qui sont détruites, réagit Me Sandra Chirac-Kollarik qui, avec Me Pascal Rouiller, assiste plusieurs d'entre elles. À travers le mal extrême qui est fait à ces enfants, c'est leurs parents que l'on vise en se réjouissant de silences porteurs de souffrances supplémentaires. Surréaliste... »

Les dangers du darknet pointés du doigt

Un dossier qui, au-delà du cas d'espèce, pour les nombreuses associations de protection de l'enfance qui se sont constituées partie civile, doit alerter sur les dangers du darknet, cet Internet crypté, far-west numérique mondial où les pires images circulent, nourrissant un imaginaire déviant et servant de marchepied aux passages à l'acte. Des photos et vidéos en elles-mêmes constitutives de violences, martèle Me Céline Astolfe.

« Nous parlons d'images monstrueuses échangées à travers le monde. Ce sont de vrais bébés, de vrais enfants, qui subissent de réels sévices ! La Fondation pour L'enfance est là pour porter leur voix et clamer haut et fort que nous ne parlons pas de photomontages mais d'êtres humains violentés, parfois même mutilés. »

Quant à Yoann V., sa future attitude à l'audience, tout comme sa personnalité profonde, restent un mystère. Il a tout refusé : interrogatoire sur son parcours de vie, expertises psychologiques et psychiatriques. Des proches ont toutefois souligné une enfance chaotique auprès d'une mère bipolaire et schizophrène, qui a pu ainsi le pourchasser avec des ciseaux lorsqu'il avait six ans, le prenant pour le diable.

Une femme dont il s'est beaucoup occupé, entretenant avec elle un rapport d'amour-haine, mais qui ne pourra pas éclairer la cour d'assises : son état ne lui permet pas de témoigner. Le verdict est attendu le 16 décembre.